



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 47941

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le non-remboursement des médicaments antipaludéens par la sécurité sociale. Seule la Nivaquine est remboursée à l'heure actuelle. Cependant tous les spécialistes de médecine tropicale s'accordent à dire que ce médicament n'a plus d'indication à être utilisé seul en raison de son inefficacité. De plus, les médicaments efficaces recommandés par les médecins ne sont pas à la portée de toutes les bourses : la Savarine coûte 145,80 francs la boîte, le Lariam 356,90 francs et l'Halphan, 160 francs la boîte. En outre, faute de traitement préventif accessible à un large public, les dépenses liées au traitement de cette maladie pourraient coûter plusieurs milliers de francs à la société. Par ailleurs, il faut savoir que 72 000 voyageurs venant des zones impaludées environnantes (Madagascar, Maurice, les Comores,...) passent par la Réunion tous les ans et que 150 cas de paludisme sont déclarés. De plus, un nouveau cas de paludisme a été enregistré récemment à la Réunion sans qu'on puisse savoir précisément s'il s'agit d'un paludisme autochtone ou contracté lors d'un voyage dans une zone impaludée. En conséquence, devant ces préoccupantes constatations, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre pour faire face à ce danger potentiel pour la santé des Réunionnais et des habitants de la zone.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47941

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2000, page 3647